

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que dans le cadre de l'opération de fusion absorption de la société UNIMACO par la société SARETAM, la société UNIMACO représentée par son Président Monsieur Said Alj a déclaré le 25 octobre 2012, avoir franchi à la baisse, le 17 octobre 2012, le seuil de participation de 5% dans le capital de la société UNIMER.

Suite à cette opération, la société UNIMACO ne détient plus aucune action UNIMER.

**Contact CDVM :**

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: [information\\_financiere@cdvm.gov.ma](mailto:information_financiere@cdvm.gov.ma)